

**COMPTE-RENDU de REUNION
CONSEIL MUNICIPAL du 21 mars 2016**

Absent : JEAN dit MARTINEAU,

Madame Marie-Agnès Ageon est nommée secrétaire

1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 22 février 2016.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil le procès-verbal du 22 février 2016. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

2 – CCPA

Le compte-rendu du conseil communautaire du 17 février 2016 ne fait l'objet d'aucune observation.

3 – Décisions prises par délégation

Néant

4 – Délibérations

1. Approbation de la modification des statuts de la communauté de communes du Pays des Achards : Transfert de la compétence « Petite enfance – Enfance- Jeunesse »

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet de territoire, la communauté de communes a lancé en janvier 2015 une étude d'opportunité sur un éventuel transfert de la compétence « enfance jeunesse ».

L'étude conduite par le cabinet ANATER / CHRISTIANY retrace les enjeux ainsi que les conditions juridiques et financières d'un tel transfert de compétences qui couvre tous les domaines de la petite enfance, de l'enfance (scolaire, périscolaire et extrascolaire) et de la jeunesse.

L'exercice de ce bloc de compétences à l'échelle intercommunale, en lien étroit avec chacune des communes du territoire, constituera un atout majeur pour répondre harmonieusement et efficacement aux besoins des jeunes du Pays des Achards.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le transfert du bloc de compétences « petite enfance, enfance et jeunesse » et d'adapter les modifications des statuts de la communauté de communes comme suit :

I) Au titre des compétences optionnelles

1. Action sociale d'intérêt communautaire

- Soutien aux organismes publics ou privés œuvrant dans les domaines de l'aide à l'emploi, l'accompagnement et l'insertion vers l'emploi, l'aide au maintien à domicile, l'aide au logement, l'aide aux personnes âgées et la collecte du sang.
- Création et gestion des pôles de santé.
- Mise à disposition de locaux au profit d'organismes publics ou privés œuvrant dans le domaine de l'action sociale, l'aide à la personne.
- ~~Création et gestion du Relais d'Assistantes Maternelles~~

II) Au titre des compétences facultatives

6. Petite enfance, Enfance Jeunesse.

- ~~Toutes les compétences liées aux domaines de la petite enfance (Relais d'Assistantes Maternelles, crèches, haltes garderies, soutien à la parentalité, ...), de l'enfance (scolaire, périscolaire et extrascolaire) et de la jeunesse.~~

Compte tenu des délais de mise en œuvre de ce bloc de compétences à l'échelle de la communauté de communes, il est proposé d'en assurer l'exercice à compter du 1^{er} janvier 2017.

Monsieur le Maire propose également de supprimer l'article 8 des statuts qui répète inutilement les dispositions de l'article 3 portant sur l'administration et le fonctionnement de la CCPA.

ARTICLE 8 : FONCTIONNEMENT

~~Les organes et le fonctionnement de la communauté de communes du Pays des Achards seront administrés conformément aux articles L 5211-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.~~

Monsieur le Maire propose enfin de supprimer dans les statuts « l'habilitation à instruire les dossiers de demandes d'urbanisme pour les maires qui le souhaitent » dans la mesure où cette habilitation est désormais expressément autorisée par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

III) Au titre des compétences obligatoires

1. Aménagement de l'espace

~~• **Habilitation à instruire les dossiers de demandes d'urbanisme pour les maires qui le souhaitent.**~~

En application de l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales, ces modifications statutaires pourront être prononcées par arrêté du représentant de l'Etat après délibérations concordantes du Conseil Communautaire et des Conseils Municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'EPCI.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur les transferts proposés. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **Approuve le transfert du bloc de compétences « Petite enfance, enfance et jeunesse » à la communauté de communes du Pays des Achards avec effet au 1^{er} janvier 2017.**
- **Approuve les modifications des statuts de la communauté de communes du Pays des Achards susmentionnées.**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.**

2. Vote taux des taxes 2016

Le Conseil Municipal décide d'augmenter le taux des taxes de 2 %.

Taxe d'habitation : 16.03 % Foncier bâti : 18.47 % Foncier non bâti : 50.57 %

3. Réfection porte de l'église

Validation par le Conseil Municipal du devis de l'entreprise LOGEAS d'un montant de 1 082,40 € TTC relatif au remplacement d'un gond oxydé et tombé de la porte de l'église.

4. Réfection mur de la place du Prieuré

Validation par le Conseil Municipal du devis de l'entreprise LOGEAS d'un montant de 9 014,70 € TTC relatif à la réfection du muret de soutènement « place du prieuré », côté rue.

5. Aménagement tisanerie mairie

Validation par le Conseil Municipal du devis de la société Fabrice GIRAUD d'un montant de 1 655.04 € TTC relatif à l'aménagement d'une tisanerie au sein de la mairie.

6. Dossier lotissement « La Croisée »

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal :

1. Qu'il ne reste plus qu'un lot à commercialiser sur le lotissement de « Le hameau du Verger »,
2. Qu'il y a urgence à lancer un nouveau lotissement,
3. Que les négociations engagées avec l'indivision Mestre depuis 2012, sur les parcelles section B n°410 – 411 – 640 – 641 – 643 pour 20 575 m² n'aboutissent pas.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de lancer la procédure de déclaration d'utilité publique sur les parcelles précitées et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

7. Chauffage salle polyvalente

Afin de réduire les coûts liés au chauffage de la salle polyvalente, Monsieur le Maire présente l'analyse du SYDEV portant sur la pertinence de la mise en œuvre d'une programmation à distance du bâtiment au regard des économies engendrées. Le coût de l'investissement à charge de la commune, est estimé à 8 000 € environ pour une économie de 600 € par an environ.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à ce dossier.

8. Aménagement porte coupe feu restaurant scolaire

Les aménagements à réaliser n'étant pas clairement définis, ce dossier sera réglé ultérieurement.

9. Entretien des hydrants

Validation par le Conseil Municipal du devis réalisé par la société EAUDECI d'un montant de 1 992,28 € TTC relatif aux contrôles et maintenances des poteaux et bouches d'incendie.

5 – Informations

. CCU

Sur 500 000 € de travaux subventionnables, 170 000 € ont été réalisés dans le cadre des travaux d'aménagement des abords de la mairie. Un rendez-vous a été pris avec Vendée Habitat pour leur soumettre le projet d'aménagement de lotissement.

Le Conseil décide de continuer les négociations avec la société Proludic pour la fourniture des jeux suivant les propositions des commissions urbanisme et cadre de vie.

6 – Questions diverses :

. Embauche d'un agent contractuel

Madame Nathalie LENER a été embauchée en tant qu'agent contractuel pour la durée de l'arrêt de Florence POTIER.

. Compte-rendu du conseil d'école

61 enfants inscrits à la rentrée 2015/2016. Besoin de tables pour les grands. La mise en place d'un conseil des jeunes est évoquée.

. Bibliothèque

Demande une boîte de réception des livres. Avis favorable du Conseil Municipal.

. CCAS

Etudier la mise en place d'actions complémentaires en direction des plus démunis.

. Réunion de la CCID le 5 avril 2016 à 10h00.

. Commission finances le 4 avril 2016 à 20 h00